

N° de l'invitation – Sollicitation No.
N15-TBA Travel
N° de réf. du client – Client Ref. No.
Services d'agences de voyages

N° de la modif. – Amd. No.
2
N° du dossier – File No.
N15-

Id de l'acheteur – Buyer ID
Jesse Arsenault
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Conseil de recherches en sciences naturelles et
en génie du Canada (CRSNG)/Conseil de
recherches en sciences humaines du Canada
(CRSH)

Salle du courrier, 16^e étage
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

REQUEST FOR PROPOSALS AMENDMENT #2 DEMANDE DE PROPOSITIONS MODIFICATION #2

Proposal To: NSERC/SSHRC

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in
right of Canada, in accordance with the terms and
conditions set out herein, referred to herein or
attached hereto, the goods, services, and construction
listed herein and on any attached sheets at the
price(s) set out thereof.

Proposition au : CRSNG/CRSH

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté
la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées
ou incluses par référence dans la présente et aux
annexes ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix
indiqué(s)

Comments – Commentaires

**This document contains a Security
Requirement
Ce document comprend des dispositions en
matière de sécurité.**

**Vendor/Firm Name and address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office – Bureau de distribution
Service des achats, de la passation des marchés et
de la gestion du matériel
Conseil de recherches en sciences naturelles et en
génie du Canada
350, rue Albert, 16^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Title – Sujet Service de gestion de voyage	
Solicitation No. – N° de l'invitation N15-TBA Travel	Date 2016-04-07
Client Reference No. – N° référence du client N15-TBA Travel	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
File No. – N° de dossier: N15-	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM on – le 2016-04-19	Time Zone Fuseau horaire HAE
F.O.B. – F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: – Adresser toutes questions à: tenders@nserc-crsng.gc.ca	Buyer Id – Id de l'acheteur Jesse Arsenault
Telephone No. – N° de téléphone : 613-947-3737	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) 350, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 1H5	

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Delivery required – Livraison exigée Voir aux présentes	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La DDP est modifiée comme suit :

- 1.0 Nous avons modifié la date de clôture de cette demande de propositions au 19 Avril, 2016 à 14h00, HAE.
- 2.0 Supprimer l'annexe B dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

- 1) Tous les prix et les montants indiqués dans la proposition doivent être présentés en devises canadiennes et exclure la taxe de vente harmonisée (TVH). Le CRSNG et le CRSH demandent que tous les honoraires à commission bruts leur soient directement transférés, notamment les surprimes à la source, les rabais et les récompenses monétaires incitatives. Si un promoteur propose de garder les paiements des commissions brutes, les surprimes, les rabais ou les récompenses monétaires incitatives à la source, ils doivent proposer au CRSNG et au CRSH un mécanisme de dédommagement comparable dans ce domaine qui leur apportera un avantage financier équivalent.**
- 2) Les frais de service doivent être les mêmes pour les voyages intérieurs et internationaux.**
- 3) Veuillez noter que pour tout contrat subséquent, l'entrepreneur sera rémunéré pour les heures travaillées selon les taux fermes établis ci-dessous, les taxes applicables en sus. Aucun autre coût ne sera appliqué ni payé, à part les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous.**
- 4) La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.**

5) **À des fins d'évaluation, chaque section sera multipliée par les chiffres indiqués ci-dessous. Veuillez noter que ces données annuelles sont approximatives et que les montants peuvent être différents dans la réalité :**

- A) 1 500 transactions par année
- B) 175 transactions par année
- C) 650 transactions par année
- D) 10 heures par année (en plus des 40 heures prévues comprises dans les frais de transaction indiqués dans l'énoncé des travaux)
- E) 250 transactions par année OU un frais fixe annuel

Tableau (par frais de transaction, sauf indication contraire)

Service		Période initiale (\$)	1 ^{re} année optionnelle (\$)	2 ^e année optionnelle (\$)
A	Frais de réservation de compagnies aériennes (billets originaux, échanges ¹ et remboursement)			
B	Frais de réservation de compagnies de chemin de fer			
C	Frais relatifs à la location de chambres d'hôtel et d'autos			
D	Frais de gestion de compte et frais relatifs à l'établissement de rapports ² (de l'heure après les 40 premières heures)			
E	Frais de transactions divers (veuillez décrire chaque frais supplémentaire et indiquer s'il s'agit d'un frais fixe annuel ou d'un frais par transaction.)			
TOTAL = (A*[1 500]+B*[75]+C*[650]+D*[10]+E*[250 ou 1])				
MONTANT TOTAL POUR LES 3 PÉRIODES				

Remarque :

- 1- **À l'exclusion des échanges simples**
- 2- **On suppose que les 40 heures (annuelles) consacrées à la gestion de compte sont incluses dans les frais de transaction.**

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.